



Assemblée générale

Soixante-sixième session

Documents officiels

Distr. générale
3 novembre 2011
Français
Original : anglais

Bureau de l'Assemblée générale

Compte rendu analytique de la 1^{re} séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 14 septembre 2011, à 10 heures

Président : M. Al-Nasser (Président de l'Assemblée générale) (Qatar)

Sommaire

Organisation de la soixante-sixième session ordinaire de l'Assemblée générale,
adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

11-49672X (F)



Merci de recycler 

La séance est ouverte à 10 h 10.

Organisation de la soixante-sixième session ordinaire de l'Assemblée générale, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour (A/BUR/66/1)

Mémoire du Secrétaire général

1. **Le Président** appelle l'attention sur le mémorandum du Secrétaire général concernant l'organisation de la soixante-sixième session ordinaire de l'Assemblée générale, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour (A/BUR/66/1).

Section II. Organisation de la session

2. **Le Président** appelle l'attention du Bureau sur le paragraphe 6 du mémorandum du Secrétaire général et se déclare certain de recevoir sous peu de chacun des vice-présidents de l'Assemblée générale une lettre concernant la désignation d'une personne qui sera chargée d'assurer des fonctions de liaison pendant toute la durée de la session.

3. *Le Bureau prend note de tous les renseignements figurant à la section II du mémorandum. Il décide d'appeler l'attention de l'Assemblée générale sur tous les renseignements nécessaires, et notamment sur l'information figurant au paragraphe 41 du mémorandum, qui concerne la présentation en temps voulu des projets de proposition, en vue d'examiner leurs incidences sur le budget-programme et de recommander à l'Assemblée générale de se prononcer sur toutes les propositions contenues dans cette section. Il décide également d'appeler l'attention de l'Assemblée générale sur l'information figurant au paragraphe 46 du mémorandum relative aux vues exprimées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires concernant l'utilisation du membre de phrase « dans la limite des ressources disponibles », ainsi que des vues du Comité consultatif sur le fait qu'il incombe au Secrétariat d'indiquer à l'Assemblée générale si les ressources sont suffisantes pour mettre en œuvre une nouvelle activité.*

Section III. Adoption de l'ordre du jour

4. **Le Président** indique au Bureau que, en application de l'alinéa a) du paragraphe 2 de la résolution 58/316 de l'Assemblée générale, le projet d'ordre du jour est articulé autour de titres

correspondant aux priorités de l'Organisation, qui figurent dans chaque plan à moyen terme ou dans le cadre stratégique, selon le cas, avec un titre supplémentaire « Questions d'organisation, questions administratives et autres questions ».

Paragraphes 53 à 55

5. *Le Bureau prend note des renseignements figurant aux paragraphes 53 à 55 du mémorandum.*

Inscription de questions

6. **Le Président** dit que, puisque l'ordre du jour est articulé autour de neuf titres, le Bureau souhaitera peut-être envisager l'inscription de points sous chaque titre comme un tout. Toutefois, le Bureau souhaitera peut-être prendre des décisions séparées sur certaines questions, s'il le juge bon, y compris dans certains cas s'agissant de l'inclusion de questions sous les titres appropriés.

7. Le projet d'ordre du jour contient dix-sept points nouveaux, à savoir le point 29 sous le titre A (Promotion d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et des récentes conférences des Nations Unies), le point 34 a) sous le titre B (Maintien de la paix et de la sécurité internationales), le point 86 sous le titre F (Promotion de la justice et du droit international) ainsi que le point 124 b) et les points 130, 131 et 166 à 176 sous le titre I (Questions d'organisation, questions administratives et autres questions).

Paragraphe 56

Points 1 à 8

8. **Le Président** appelle l'attention sur le paragraphe 56 du mémorandum. Les points 1 à 8 ne sont inscrits sous aucun titre particulier. L'Assemblée générale a déjà statué sur les points 1 et 2. Les points 3 à 8 concernent des questions d'organisation.

9. *Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale d'inscrire les points 1 à 8 à l'ordre du jour.*

Titre A. Promotion d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et aux décisions issues des récentes conférences des Nations Unies

Point 29. Émancipation du citoyen et modèle de développement axé sur la paix

10. **Le Président** dit que l'inscription du point 29 a été demandée par le Bangladesh (A/66/197).

11. *Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale d'inscrire à l'ordre du jour le point 29 sous le titre A.*

12. *Le Bureau décide également de recommander à l'Assemblée générale d'inscrire à l'ordre du jour les points figurant sous le titre A, compte tenu de la décision prise s'agissant du point 29.*

Titre B. Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Point 34 a). Renforcement du rôle de la médiation dans le règlement pacifique des différends et la prévention et le règlement des conflits

13. **Le Président** dit que le point 34 a) a été inscrit au projet d'ordre du jour conformément à la résolution 65/283 de l'Assemblée générale et, qu'en tant que point nouveau, il a été provisoirement inscrit sous le titre B.

14. *Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale d'inscrire à l'ordre du jour le point 34 a), sous le titre B.*

Point 40. Question de l'île comorienne de Mayotte

15. **Le Président** dit qu'à la 118^e séance plénière de la soixante-cinquième session, l'Assemblée générale a décidé d'inscrire le point 40 à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-sixième session.

16. **M. Meeterbhan** (Maurice) dit qu'à l'issue de consultations avec la délégation des Comores, il voudrait proposer au Bureau de recommander à l'Assemblée générale d'inscrire ce point à l'ordre du jour, étant entendu que l'Assemblée générale n'examinera pas la question.

17. *Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale d'inscrire à l'ordre du jour le point 40 sous le titre B, étant entendu que l'Assemblée générale n'examinera pas la question.*

Point 61. Question des îles malgaches Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India

18. **Le Président** dit qu'à la 2^e séance plénière de la soixante-cinquième session, l'Assemblée générale a décidé d'inscrire le point 61 à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-sixième session.

19. **M^{me} Le Fraper du Hellen** (France), appuyée par M. Zinsou (Bénin), propose que le Bureau recommande à l'Assemblée générale de reporter l'examen du point 61 à sa soixante-septième session.

20. *Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale de reporter l'examen du point 61 à sa soixante-septième session et d'inscrire ce point à l'ordre du jour provisoire de cette session.*

21. *Le Bureau décide en outre de recommander à l'Assemblée générale d'inscrire à l'ordre du jour les questions figurant sous le titre B, compte tenu des décisions prises s'agissant des points 34 a), 40 et 61.*

Titre C. Développement de l'Afrique

22. *Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale d'inscrire à l'ordre du jour les points figurant sous le titre C.*

Titre D. Promotion des droits de l'homme

23. *Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale d'inscrire à l'ordre du jour les points figurant sous le titre D.*

Titre E. Efficacité de la coordination des opérations d'assistance humanitaire

24. *Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale d'inscrire à l'ordre du jour les points figurant sous le titre E.*

Titre F. Promotion de la justice et du droit international

Point 86. Le droit des aquifères transfrontières

25. **Le Président** dit que le point 86 a été inscrit au projet d'ordre du jour conformément à la résolution 63/124 du 11 décembre 2008 de l'Assemblée générale et qu'en tant que nouveau point, il a été provisoirement inscrit sous le titre F.

26. *Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale d'inscrire à l'ordre du jour le point 86 sous le titre F.*

27. *Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale d'inscrire à l'ordre du jour les points figurant*

sous le titre F, compte tenu de la décision prise s'agissant du point 86.

Titre G. Désarmement

28. Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale d'inscrire à l'ordre du jour les points figurant sous le titre G.

Titre H. Contrôle des drogues, prévention du crime et lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations

29. Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale d'inscrire à l'ordre du jour les points figurant sous le titre H.

Titre I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions

Point 124 b). Rôle central du système des Nations Unies dans la gouvernance mondiale

30. **Le Président** dit que le point 124 b) a été inscrit au projet d'ordre du jour conformément à la résolution 65/94 de l'Assemblée générale et qu'en tant que nouveau point, il a été provisoirement inscrit sous le titre I.

31. Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale d'inscrire à l'ordre du jour le point 124 b) sous le titre I.

Point 130. Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux

32. **Le Président** dit que l'inscription du point 130 a été demandée par le Secrétaire général dans le document A/66/143.

33. Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale d'inscrire à l'ordre du jour le point 130 sous le titre I.

Point 131. Interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire

34. **Le Président** dit que le point 131 a été inscrit au projet d'ordre du jour conformément à la résolution 65/123 de l'Assemblée générale et qu'en tant que nouveau point, il a été provisoirement inscrit sous le titre I.

35. Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale d'inscrire à l'ordre du jour le point 131 sous le titre I.

Point 166. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Conseil de coopération des États de langue turcique

36. **Le Président** dit que l'inscription du point 166 a été proposée par L'Azerbaïdjan, le Kazakhstan, le Kirghizistan et la Turquie dans le document A/66/141.

37. Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale d'inscrire à l'ordre du jour le point 166 sous le titre I.

Point 167. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Organisation internationale pour la gestion des crises

38. **Le Président** dit que l'inscription du point 167 a été proposée par l'ex-République yougoslave de Macédoine dans le document A/66/142. Le représentant de l'ex-République yougoslave de Macédoine a souhaité participer à l'examen de ce point en application de l'article 43 du Règlement intérieur.

39. À l'invitation du Président, M^{me} Zografska-Krsteska (ex-République yougoslave de Macédoine) prend place à la table du Bureau.

40. M^{me} **Zografska-Krsteska** (ex-République yougoslave de Macédoine) dit que sa délégation voudrait retirer sa proposition concernant la question. Le Secrétaire général a été mis au courant de cette décision dans une lettre adressée par le Représentant permanent datée du 5 septembre 2011.

41. Le Bureau décide de prendre note du retrait du point 167.

Point 168. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Union des nations de l'Amérique du Sud

42. **Le Président** dit que l'inscription du point 168 a été proposée par le Guyana dans le document A/66/144.

43. Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale d'inscrire à l'ordre du jour le point 168 sous le titre I.

Point 169. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Agence internationale pour les énergies renouvelables

44. **Le Président** dit que l'inscription du point 169 a été proposée par les Émirats arabes unis dans le document A/66/145.

45. *Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale d'inscrire à l'ordre du jour le point 169 sous le titre I.*

Point 170. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Initiative de l'Europe centrale

46. **Le Président** dit que l'inscription du point 170 a été proposée par l'Italie, le Monténégro, la Serbie et l'Ukraine dans le document A/66/191.

47. *Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale d'inscrire à l'ordre du jour le point 170 sous le titre I.*

Point 171. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à Cités et Gouvernements Locaux Unis.

48. **Le Président** dit que l'inscription du point 171 a été proposée par la Turquie dans le document A/66/192. Le titre du point, dans la version anglaise, devrait être révisé comme suit : « Observer status for the United Cities and Local Governments in the General Assembly ».

49. *Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale d'inscrire à l'ordre du jour le point 171 sous le titre I.*

Point 172. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Autorité intergouvernementale pour le développement

50. **Le Président** dit que l'inscription du point 172 a été proposée par l'Éthiopie dans le document A/66/193.

51. *Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale d'inscrire à l'ordre du jour le point 172 sous le titre I.*

Point 173. Financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei

52. **Le Président** dit que l'inscription du point 173 a été demandée par le Secrétaire général dans le document A/66/194.

53. *Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale d'inscrire à l'ordre du jour le point 173 sous le titre I.*

Point 174. Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud

54. **Le Président** dit que l'inscription du point 174 a été demandée par le Secrétaire général dans le document A/66/195.

55. *Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale d'inscrire à l'ordre du jour le point 174 sous le titre I.*

Point 175. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Assemblée parlementaire des États de langue turcique

56. **Le Président** dit que l'inscription du point 175 a été proposée par l'Azerbaïdjan dans le document A/66/196.

57. *Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale d'inscrire à l'ordre du jour le point 175 sous le titre I.*

Point 176. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Conférence internationale des partis politiques asiatiques

58. **Le Président** dit que l'inscription du point 176 a été proposée par le Cambodge, le Japon, le Népal, les Philippines, la République de Corée et le Viet Nam dans le document A/66/198.

59. *Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale d'inscrire à l'ordre du jour le point 176 sous le titre I.*

60. *Le Bureau décide en outre de recommander à l'Assemblée générale d'inscrire à l'ordre du jour les questions figurant sous le titre I, compte tenu des décisions prises s'agissant des points 115, 124 b), 130, 131 et 166 à 176.*

Section IV. Répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

Paragraphes 57 à 59

61. *Le Bureau prend note des informations figurant aux paragraphes 57 à 59.*

Paragraphe 60

62. **Le Président** dit qu'au paragraphe 60 de son mémorandum, le Secrétaire Général a énuméré les points du projet d'ordre du jour que l'Assemblée générale n'avait pas examinés précédemment. Si les membres du Bureau l'acceptent, il demandera d'abord au Bureau de statuer sur la recommandation qu'il devrait faire s'agissant de la répartition de ces points, dont l'inscription à l'ordre du jour de la soixante-cinquième session a été recommandée.

63. Il en est ainsi décidé.

Point 29. Émancipation du citoyen et modèle de développement axé sur la paix

64. **Le Président** dit que, compte tenu de la nature de cette question, le Secrétaire général a demandé qu'elle soit renvoyée à la Deuxième Commission.

65. *Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale de renvoyer le point 29 à la Deuxième Commission.*

Point 34 a). Renforcement du rôle de la médiation dans le règlement pacifique des différends et la prévention et le règlement des conflits.

Point 124 b). Rôle central du système des Nations Unies dans la gouvernance mondiale

66. **Le Président** dit que, compte tenu de la nature de ces questions, le Secrétaire général a proposé qu'elles soient directement examinées en séance plénière.

67. *Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale d'examiner directement en séance plénière les points 34 a) et 124 b).*

Point 86. Le droit des aquifères transfrontières

68. **Le Président** dit que, compte tenu de la nature de cette question, le Secrétaire général a demandé qu'elle soit renvoyée à la Sixième Commission.

69. *Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale de renvoyer le point 86 à la Sixième Commission.*

Point 130. Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux

70. **Le Président** dit que, compte tenu de la nature de cette question, le Secrétaire général a suggéré qu'elle soit examinée directement en séance plénière et qu'elle soit en outre renvoyée à la Cinquième Commission.

71. *Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale que le point 130 soit examiné directement en séance plénière et qu'il soit en outre renvoyé à la Cinquième Commission.*

Point 131. Interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire

72. **Le Président** dit que, compte tenu de la nature de cette question, le Secrétaire général a suggéré qu'elle soit directement examinée en séance plénière.

73. *Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale que le point 131 soit examiné directement en séance plénière.*

Point 173. Financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei

Point 174. Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud

74. **Le Président** dit que, compte tenu de la nature de ces questions, le Secrétaire général a demandé qu'elles soient renvoyées à la Cinquième Commission.

75. *Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale de renvoyer les points 173 et 174 à la Cinquième Commission.*

Point 166. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Conseil de coopération des États de langue turcique

Point 168. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Union des nations de l'Amérique du Sud

Point 169. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Agence internationale pour les énergies renouvelables

Point 170. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Initiative de l'Europe centrale

Point 171. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à Cités et Gouvernements Locaux Unis

Point 172. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Autorité intergouvernementale pour le développement

Point 175. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Assemblée parlementaire des États de langue turcique

Point 176. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Conférence internationale des partis politiques asiatiques

76. **Le Président** rappelle que, conformément au paragraphe 2 de la résolution 54/195, toute demande d'octroi à une organisation du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale sera examinée en séance plénière après avoir été examinée par la Sixième Commission. Le Bureau procédera donc ainsi s'agissant de l'examen des points 166, 168 à 172, 175 et 176.

77. *Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale de renvoyer les points 166, 168 à 172, 175 et 176 à la Sixième Commission.*

Point 9. Rapport du Conseil économique et social

78. *Le Bureau prend note des renseignements figurant au paragraphe 68 et décide de recommander que l'Assemblée générale, lorsqu'elle examinera intégralement le point 9 en séance plénière, prenne note de l'éclaircissement selon lequel, conformément à la résolution 58/316, les parties pertinentes du chapitre I du rapport du Conseil économique et social seraient renvoyées pour examen aux grandes commissions concernées au titre de points figurant déjà à leur ordre du jour, pour que l'Assemblée puisse ensuite se prononcer.*

Point 14. Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

79. *Le Bureau prend note des renseignements figurant au paragraphe 69.*

Point 118. Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire

80. *Le Bureau prend note des renseignements figurant au paragraphe 70.*

Point 18. Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et de la Conférence d'examen de 2008

81. *Le Bureau prend note des renseignements figurant au paragraphe 71.*

Point 19 e). Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique

82. *Le Bureau prend note des renseignements figurant au paragraphe 72.*

Point 27 b). Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille

83. *Le Bureau prend note des renseignements figurant aux paragraphes 73 et 74.*

Point 65. Rapport du Conseil des droits de l'homme

84. *Le Bureau prend note des renseignements figurant au paragraphe 75.*

Point 68 b). Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban

85. *Le Bureau prend note des renseignements figurant au paragraphe 76.*

Point 99. Désarmement général et complet

86. *Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale que les paragraphes pertinents du rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique soient portés à l'attention de la Première Commission dans le cadre de l'examen du point 87.*

Point 111. Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation

87. Le Bureau prend note des renseignements figurant au paragraphe 78.

Point 118. Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire

88. Le Bureau prend note des renseignements figurant au paragraphe 79.

Point 122. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

89. Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale de renvoyer le point 122 à toutes les grandes commissions uniquement pour examen de leur programme de travail provisoire respectif et pour suite à donner.

Point 136. Planification des programmes

90. Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale de renvoyer le point 136 du projet d'ordre du jour à toutes les grandes commissions et à l'Assemblée plénière afin de renforcer l'examen des rapports sur l'évaluation, la planification, l'établissement du budget et le suivi.

Point 144. Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies

91. Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale de renvoyer le point 144 à la Cinquième Commission et à la Sixième Commission, compte tenu de la résolution 65/251 et de la décision 65/513.

Assemblée plénière

92. Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale la répartition proposée des questions inscrites à l'ordre du jour, compte tenu des décisions prises s'agissant des points 34 a), 65, 124 b), 130, 131 et 136.

Première Commission

93. Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale la répartition proposée des questions inscrites à l'ordre du jour, compte tenu des décisions prises s'agissant des points 87, 122 et 136.

Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation

94. Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale la répartition proposée des questions inscrites à l'ordre du jour, compte tenu des décisions prises s'agissant des points 61, 122 et 136.

Deuxième Commission

95. Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale la répartition proposée des questions inscrites à l'ordre du jour, compte tenu des décisions prises s'agissant des points 29, 122 et 136.

Troisième Commission

96. Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale la répartition proposée des questions inscrites à l'ordre du jour, compte tenu des décisions prises s'agissant des points 65, 122 et 136.

Cinquième Commission

97. **M. Parham** (Royaume-Uni), appuyé par **M. Riecken** (Autriche), **M^{me} Le Fraper du Hellen** (France) et **M. Körösi** (Hongrie), dit que le renvoi du point 139 de l'ordre du jour (Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies) à la cinquième Commission ne signifie pas que l'examen prévu par la résolution 64/248 de l'Assemblée générale sera effectué au sein de cette Commission.

98. Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale la répartition proposée des questions inscrites à l'ordre du jour, compte tenu des décisions prises s'agissant des points 122, 130, 136, 144, 173 et 174.

Sixième Commission

99. Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale la répartition proposée des questions inscrites à l'ordre du jour, compte tenu du retrait du point 167 et des décisions prises s'agissant des points 122, 136, 144, 166, 168 à 172, 175 et 176.

La séance est levée à 11 h 25.